

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT

DE LA HAUTE-SAVOIE

Affichage de la Convocation

07 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 20 juin,

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers s'est réunie en session ordinaire, sous la Présidence de Patrice DUNAND, à Archamps, à 15h00, suivant convocation légale du 07 juin 2022.

Nombre de délégués présents ou représentés : 06

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Nicolas LAKS (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Jonas ANKLIN (VD),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE),

Absents excusés : Monsieur Serge DAL BUSCO (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Secrétaire de séance : Monsieur David FAVRE

N° 17/22 – Charte de partenariat pour le recueil de données de mobilité

Monsieur le Président rappelle qu'il est souhaité par les partenaires de créer un partenariat ayant pour but de coordonner la collecte et la valorisation de données de mobilité en transports publics (TP), à commencer par une enquête origine-destination transports publics (OD TP) en 2022 ; de constituer un panel pour réaliser des enquêtes consécutives et d'expérimenter des méthodes « nouvelles » de recueil des données (par ex. enquêtes OD TP par formulaire internet, suivi GPS).

Monsieur le Président précise que la Charte prend effet à sa signature par tous les Partenaires et qu'elle est renouvelée tacitement d'année civile en année civile. Elle prévoit ainsi les conditions fondamentales de son exécution et les engagements majeurs des Partenaires d'année en année.

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la Charte de partenariat pour le recueil de données de mobilité, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Président, à signer ladite Charte et tout document nécessaire à son exécution.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 20 juin 2022


Le Président
Patrice DUNAND